



DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

L'ADASEA, c'est quoi ?	2
INSTALLER des jeunes en agriculture (Point Accueil Installation)	5
SOUTENIR les agriculteurs en difficulté (Cellule REAGIR)	7
Aider à TRANSMETTRE son exploitation et préparer sa RETRAITE (Point Information Transmission)	9
DEVELOPPER la BIODIVERSITE (Symbiose, Epiterre)	10



L'ADASEA 51, c'est quoi ?

« Une structure pour maintenir une dynamique dans les territoires »

Association de type loi 1901, les ADASEA (Association départementale pour l'aménagement des structures et des exploitations agricoles) ont été créées par la profession agricole pour être l'interface entre l'administration départementale et les agriculteurs. Dans chaque département, elles assuraient une mission d'information, de conseil et d'instruction des dossiers notamment pour les aides à l'installation des jeunes en agriculture. Au fil du temps, ces missions de service public ont été transférées à d'autres structures jusqu'en 2011 où les chambres d'agriculture ont repris la mission d'aide à l'installation. 90% des Adasea ont alors disparu. Il n'en reste que 5 dont l'ADASEA 51.

Une dynamique de territoire qui passe...

L'ADASEA 51 assure aujourd'hui une mission de service public auprès de la profession agricole et des agriculteurs et viticulteurs par convention avec la DDT, le Département de la Marne, la DRAAF et la Région Grand Est. Son objectif est de maintenir et développer une dynamique sur son territoire. Cette dynamique passe bien entendu par **le maintien des Hommes**, agriculteurs et viticulteurs, sur ce territoire.

...par les Hommes

Pour cela, l'ADASEA 51 :

- **installe des jeunes** en agriculture et en viticulture via le Point Accueil Installation (PAI)
- **accompagne les exploitants en difficulté** au cours de leur vie professionnelle grâce à la cellule REAGIR
- aide les exploitants futurs retraités à **transmettre leur exploitation** et à **préparer leur retraite** via le Point Info Transmission (PIT)

Constant Floquet, président de l'ADASEA 51 : « Notre agriculture ne repose plus sur un schéma stable et pérenne. Le contexte se durcit de plus en plus. La situation économique des plus fragiles se complique. Il est de notre rôle de les accompagner, de les aider à relever la tête pour retrouver l'estime et la confiance en soi, avoir une place dans la société. C'est en ce sens que va l'accompagnement **Réagir**.

Notre vision de l'Agriculture doit aussi être positive. C'est pour cette raison que l'ADASEA 51 accompagne l'**installation** de jeunes qui souhaitent vivre de leur passion du vin ou de la terre. L'installation, c'est en effet le moteur de notre territoire. Si nous n'installons plus de jeunes, ce territoire va mourir lentement.

Installer un jeune, c'est également synonyme de **transmission** d'exploitation par un futur retraité. Or, une transmission ne se fait pas en six mois. Ça s'anticipe. Il faut y réfléchir dès 55 ans. Un projet de transmission est aussi important que celui de s'installer car c'est le fruit de toute une vie que l'on cède. L'ADASEA 51 qui accompagne les futurs cédants tient à ce que la transmission se fasse bien, tant du point de vue économique que psychologique. »



...et par la Biodiversité

Un territoire agricole et viticole dynamique, c'est également un territoire avec **une biodiversité très riche** : flore, faune sauvage, avifaune, pollinisateurs...

Au travers de Symbiose et d'Epiterre, l'ADASEA 51 accompagne le **développement de cette biodiversité** sur tout le territoire champardennais.

« Dans un contexte d'évolution de la Pac vers une agriculture toujours plus verte, il est important que l'ADASEA 51 accompagne les exploitants pour les aider à répondre aux attentes de la société en matière d'environnement, précise Constant Floquet. Avec le développement des Contrats de Paiements pour Services Environnementaux (CPSE), nous avons les moyens de satisfaire les attentes de la société, celles des agriculteurs (grâce à une rémunération de ces services) et celles des entreprises ayant besoin de compensation écologique dans le cadre de leur politique RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale). »

AIDE AUX AGRICULTEURS EN DIFFICULTE - REAGIR

- Aide à la réinsertion professionnelle des exploitants
- Conciliation, négociation



TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS

- Accompagnement de l'arrêt d'activité
- Point Info-Transmission



ANIMATION – ENVIRONNEMENT

- Association « Symbiose, pour des paysages de biodiversité »
- Un des maîtres d'œuvre pour Epiterre



INSTALLATION DES JEUNES

- Point Accueil – Installation
- Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé
- Aides à l'installation



S'INSTALLER en agriculture avec le Point Accueil Installation (PAI)

S'installer en agriculture, élevage, viticulture, maraîchage, horticulture... Par où commencer ? Quels diplômes sont nécessaires ? Quelles aides financières existe-t-il ?

L'ADASEA 51 est labellisé Point Accueil Installation (PAI). Le PAI, premier RDV indispensable pour tout projet d'installation, répond à toutes ces questions lors d'un rendez-vous gratuit et personnalisé. Les conseillers du PAI renseignent et accompagnent tous les candidats à l'installation aidée jusqu'à la validation administrative de leur dossier. Chaque projet est détaillé afin d'identifier les atouts et faiblesses à travailler.

Le PAI garantit quatre missions :

Accueillir : toute personne est accueillie sur rendez-vous quel que soit son projet et l'état d'avancement de celui-ci.

Informier : les conseillers renseignent sur les démarches et les formalités liées à une première installation (qui rencontrer et quand), les modalités d'obtention des aides de l'Etat ou des collectivités et les obligations réglementaires.

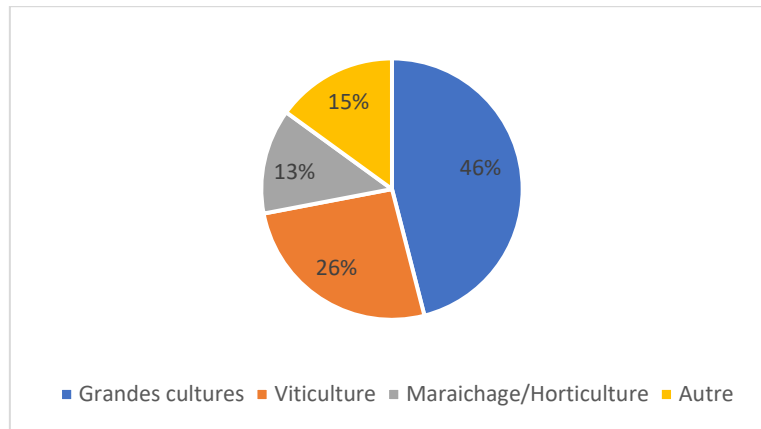
Orienter : les futurs installés sont orientés vers les organismes ressources qui pourront les accompagner dans l'élaboration concrète de leur projet : banque, centre de gestion, centre de formation, MSA, groupes de réflexions, réseaux... Aujourd'hui, dans la Marne 33 organismes et associations susceptibles d'accompagner les futurs exploitants sont partenaires du PAI. Le PAI met à disposition des futurs installés les plaquettes et documents des différents structures.

Accompagner : les conseillers sont à l'écoute du futur installé pour l'accompagner dans sa réflexion tout au long de l'élaboration de son projet d'installation. Le PAI étant le maillon central du parcours à l'installation, le futur installé peut reprendre contact à tout moment avec le PAI en cas de difficultés dans la mise en œuvre de ce projet.

Le Point Accueil Installation en chiffres en 2019

- 174 rendez-vous PAI en 2019 (63% d'hommes et 37% de femmes).
- 145 sont issus de familles agricoles et 29 hors agricoles.
- 75 RDV pour élaborer le Plan de Professionnalisation Personnalisé (CEPPP) en cas de besoin de formation

Productions dans lesquelles les porteurs de projet souhaitaient s'installer en 2019



Ils ont été accompagnés par le Point Accueil Installation et ils témoignent.

Corentin, installé en grandes cultures et productions légumières, début 2020 hors cadre familial : « Le rendez-vous début 2019 au Point Accueil Installation m'a permis de cadrer mon installation et de prendre du recul pour consolider mon dossier. »

Antoine, installé début 2019 en polyculture-élevage : « Quand je suis arrivé au Point Accueil Installation, j'étais dans le flou. Je ne savais pas vers qui m'orienter, quelles démarches effectuées et dans quel ordre. Le PAI m'a permis de clarifier tous ces points. »

Adrien, en plein parcours d'installation : « J'ai eu deux rendez-vous téléphoniques avec le PAI auquel s'est ajouté un troisième pour le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP). Les deux premiers m'ont permis d'y voir un peu plus clair sur le parcours à l'installation, notamment dans quel ordre effectuées les démarches. Le RDV pour le PPP est également très formateur : j'ai pu cerner mes compétences et les manques à combler par des formations. C'est en effet important d'installer des jeunes agriculteurs compétents. »

Bastien, installé en 2017 en polyculture-élevage : « Le PAI m'a bien éclairé sur la DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs). Je souhaitais m'installer double actif avec l'activité agricole comme activité secondaire au départ, avec l'objectif de devenir progressivement agriculteur à 100% au bout de quatre ans. Le conseiller PAI m'a expliqué qu'il existait une DJA à titre progressif, ce qui m'a permis au final d'avoir la totalité de la DJA au bout de quatre ans quand je suis devenu agriculteur à part entière. »



REAGIR (Aide aux agriculteurs en difficulté) pour REBONDIR

REAGIR est un **dispositif d'aide** pour les agriculteurs et viticulteurs en difficultés économiques (80% des suivis en 2019), mais également difficultés de santé(12% des suivis), d'entente avec les associés ou les salariés, ou difficultés administratives.

REAGIR aide les exploitants à passer à l'action, à retrouver leur capacité de décision, à identifier leur projet de demain... en un mot : à **rebondir**.

REAGIR constitue **un interlocuteur neutre** entre l'exploitant et les partenaires de son exploitation.

L'équipe REAGIR de l'ADASEA 51 comprend **quatre accompagnateurs** dont le rôle est de mettre en place et suivre un plan d'actions pour sortir l'exploitant de ses difficultés, d'instaurer une médiation pour régler les problèmes d'entente et une conciliation avec les créanciers, d'accompagner l'exploitant dans les démarches administratives, de le soutenir en cas de problèmes de santé et de l'assister au tribunal si besoin.

L'exploitant aidé dispose **d'un référent unique** pour un **suivi personnalisé** sur trois ans environ. Cet accompagnement est pris en charge en grande partie par les partenaires financiers de REAGIR. Le reste à charge pour l'agriculteur aidé est de 200 à 300 €/an.

Les partenaires de REAGIR

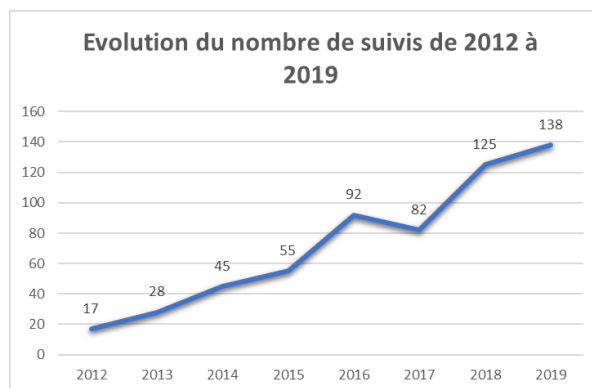
L'équipe REAGIR bénéficie de partenariats financiers mais également techniques (mutualisation de compétences, outils et expériences) avec des structures départementales ou régionales pour venir en aide aux agriculteurs. Ils contribuent à la recherche de solutions et à la mise en œuvre du plan d'actions.

Ce sont des centres de gestion (AS Entreprise, CDER), coopératives (Cérèsia, Cristal Union, Novagrain), banques et assurances (Banque populaire, Crédit Agricole Nord-Est, Groupama), Chambre d'agriculture de la Marne, CRFPS, FDSEA Conseil, GFAM, MSA, Service de Remplacement de la Marne, Safer, SGV et les Pouvoirs Publics (Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, Conseil Départemental de la Marne, Région Grand-Est)

REAGIR en chiffres en 2019

- 41 exploitants accueillis en 1^{er} entretien
- 36 exploitants entrés dans le dispositif (32 exploitations) suite au 1^{er} entretien
- 138 exploitants suivis (114 exploitations)
- 32 exploitants sortis du dispositif après trois ans d'accompagnement

Le nombre d'exploitants aidés par REAGIR ne cesse de croître : 138 en 2020 contre 12 en 2011.



Mais plus de 90% d'entre eux retrouvent une situation stable en moins de trois ans.

**Agriculteur, viticulteur, éleveur :
ils ont fait appel à REAGIR et ils témoignent.**

Valérie, 51 ans, hortultrice : « J'ai fait appel à la cellule REAGIR pour m'accompagner dans les démarches administratives et autres pour quitter mes associés. Mon état psychologique était tel que j'avais besoin d'être soutenue. Grâce à REAGIR, je n'étais plus seule pour les affronter pour la négociation de mes parts. »

Frédéric, 43 ans, céréalier : « La très mauvaise moisson 2016 a mis mon exploitation dans une situation financière compliquée. REAGIR m'a apporté un soutien technique pour tous les aspects financiers, mais également un soutien moral, c'est très important. Agriculteur, on a du mal à parler de ses difficultés. Mais il faut le faire. REAGIR nous aide en ce sens. »

Ysoline, 29 ans, viticultrice : « La viticulture est un métier qui me passionne mais j'ai repris l'exploitation familiale dans un contexte compliqué notamment sur le plan familial. J'avais besoin d'un soutien pour me faire comprendre par mon entourage dans mes décisions à venir. REAGIR m'a apporté écoute, soutien et conseil. Il ne faut pas hésiter à les contacter quand on ne se sent pas bien dans sa société. »

Hubert, 56 ans, éleveur de poules pondeuses : « Le premier pas est le plus difficile à faire. Je suis allé au premier rendez-vous à reculons puis finalement le feeling est tout de suite bien passé. Une fois qu'on est dans le dispositif REAGIR, ce n'est finalement que du bonheur. REAGIR m'a remonté le moral, aidé à passer les caps difficiles, en un mot m'a allégé le poids qui pesait sur mes épaules. A ceux qui sont en difficulté, je dirai : ne fais pas de bêtise, va voir REAGIR. Ils sont là pour t'aider. Tu n'es pas seul. »

Pour plus d'informations : www.REAGIR-marne.fr

TRANSMETTRE son exploitation et préparer sa RETRAITE Via le Point Information Transmission

La transmission de son exploitation est un moment important dans la vie d'un exploitant agricole, que ce soit pour un départ en retraite ou pour se consacrer à d'autres activités. La cession peut se faire dans un cadre familial ou non. Dans tous les cas, l'objectif est de réussir cette étape.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, un **Point Info Transmission** (PIT) est labellisé par l'Etat et la Région dans chaque département du Grand Est pour répondre aux questions des exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Dans la Marne, c'est à l'**ADASEA 51** qu'est revenue cette mission.

Le Point Information Transmission est une **porte d'entrée unique** : il accueille tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation.

- Lors d'un rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant reçoit les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier sur les écueils à éviter.
- Le PIT l'informe également des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il pourra bénéficier en fonction de son projet.
- Il est ensuite orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins.
- Le futur retraité peut bénéficier de RDV de suivi au PIT de l'ADASEA si besoin.

Il est conseillé de prendre rendez-vous avec le PIT environ trois ans avant le projet de cession d'exploitation.

La Transmission d'exploitation en chiffres

En 2020, dans le Grand-Est, 11 411 exploitants agricoles ont plus de 57 ans et sont très susceptibles de cesser leur activité dans les années à venir.

Dans la Marne, d'après les projections de la MSA, 2 787 exploitants pourraient prendre leur retraite d'ici 2025, soit 520 à 590 par an.



Développer la biodiversité sur le territoire champardennais



Créée en mars 2012, Symbiose rassemble une grande diversité d'acteurs du territoire champardennais (agriculteurs, chasseurs, apiculteurs, naturalistes, techniciens, financeurs)

Reconnue association de protection de l'environnement et d'intérêt général, Symbiose se positionne comme une force de propositions en engageant des réflexions et des actions contribuant notamment à mettre en cohérence les réglementations environnementales avec les réalités d'un territoire. Elle s'appuie sur les compétences de chacun des acteurs pour mettre en œuvre des projets de gestion concertée de la biodiversité sur le territoire.

L'action de Symbiose s'articule autour de trois axes :

Expérimenter : Acquérir des références scientifiques et agronomiques par la mise en place de nouvelles pratiques (fauchage raisonné des bords de chemins, fauche différenciée de bandes de luzerne...) et d'aménagements (haies, bandes enherbées, buissons...), ainsi que le suivi d'indicateurs (oiseaux, abeilles, flore, faune sauvage, auxiliaires de cultures...).

Accompagner : Proposer aux agriculteurs, collectivités, propriétaires fonciers et entreprises, des actions et des aménagements simples afin d'assurer un développement durable du territoire en alliant performances économiques et performances environnementales.

Communiquer via la création de supports d'information, la participation à des événements professionnels et grand public (foires, salons, colloques...), ou encore l'intervention dans les établissements scolaires.

Des aménagements individuels simples à réaliser

Symbiose propose à tout agriculteur des aménagements ou pratiques simples à mettre en œuvre : haie, buisson, bande tampon, bande tampon bouchon, gestion des bords de chemin, jachère mellifère, jachère faune sauvage, bande de luzerne, bande intraparcellaire...

Des projets collectifs d'envergure

La plateforme pédagogique de Berru : Créée en 2013 avec l'appui de chasseurs et d'agriculteurs, la plateforme de Berru (20 ares) est située en bordure de la route Berru/Nogent-l'Abbesse (D264). On peut y venir découvrir librement des aménagements de biodiversité (buissons, haie, bosquet, arbres fruitiers, jachère apicole) avec des panneaux explicatifs précisant leur intérêt pour la biodiversité. Des panneaux de lecture du paysage, un hôtel à insectes et une ruche pédagogique complètent cette plateforme pédagogique.

Aménagement des pieds de pylône électriques : Dans le cadre de la reconstruction de la ligne électrique à 400 000 V Charleville-Mézières-Reims sur 80 km, Symbiose et RTE (Réseau de Transport d'Electricité) ont travaillé ensemble. Des aménagements écologiques d'ilots arbustifs et/ou de couverts herbacés adaptés ont ainsi été créés en 2016 sous 83 pylônes par les agriculteurs des parcelles concernées. Un suivi écologique, mis en place en 2018, se poursuivra jusqu'en 2022 pour analyser l'efficacité des aménagements sur la flore, les pollinisateurs et la petite faune.

Restauration de la Trame Verte à Tilloy-et-Bellay : Le territoire de Tilloy-et-Bellay est représentatif de la Champagne crayeuse : grandes cultures, paysage très ouvert avec des défauts de continuité écologique. Depuis 2017, une quinzaine d'exploitants se sont engagés dans une expérimentation à grande échelle (1 850 ha) pour améliorer la trame verte (corridor écologique pour la faune sauvage et le maintien de la diversité de la flore). Gestion des bordures de chemin, bandes de luzerne non récoltées, semis de bandes intra-parcellaires... vont ainsi reconstituer peu à peu cette trame verte. Un deuxième projet démarre dans le Sud Marne et d'autres territoires sont intéressés.

Plus d'informations sur www.symbiose-biodiversité.com





EPITERRE est une marque issue d'un partenariat entre Imagin' rural (association des 5 Adasea dont l'ADASEA 51) et la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) créée en mars 2019.

Son objectif : proposer des solutions clef en main de projets environnementaux pour **valoriser les services écologiques rendus par les agriculteurs** via des CPSE (Contractualisation de Prestation pour Service Environnementaux) établies sur le long terme avec des objectifs de résultats.

Ces solutions peuvent s'adresser à des entreprises, dans le cadre d'une **compensation écologique obligatoire** liée à un projet d'aménagement (parc éolien par exemple), ou encore dans le cadre de leur **politique RSE** (Responsabilité Sociale des Entreprises) si elles sont à la recherche d'actions pour la préservation de la biodiversité, la protection de l'eau, l'adaptation au changement climatique, compensation carbone...

EPITERRE **co-construit chaque projet** avec les agriculteurs du territoire concerné souhaitant s'y investir, en cohérence avec les problématiques et enjeux locaux.

Plus d'informations sur www.epiterre.fr



CONTACT PRESSE

Julie Portejoie, directrice ADASEA 51 – julie.portejoie@adasea.net – 06 24 99 04 49